

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande de permis de construire pour un projet d'installation photovoltaïque au sol sur la commune de Fauillet

Une enquête publique unique est ouverte sur la commune de Fauillet **du lundi 26 février 2018 inclus au mercredi 28 mars inclus**. Elle porte sur la demande de permis de construire pour un projet d'installation photovoltaïque au sol sur la commune de Fauillet

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de Fauillet, pendant **31 jours, du lundi 26 février 2018 inclus au mercredi 28 mars inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Fauillet
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
47400 Fauillet

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

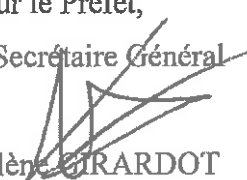
Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Monsieur Jean Pierre AUDOIRE, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie de Fauillet : **Lundi 26 février 2018 de 14h30 à 17h30,**
- A la mairie de Fauillet : **Mardi 06 mars 2018 de 14h à 17h,**
- A la mairie de Fauillet : **jeudi 15 mars 2018 de 14h à 17h,**
- A la mairie de Fauillet : **mercredi 28 mars 2018 de 14h à 17h.**

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un permis de construire, pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à Langa solution, ZAC CAP MALO Avenue du phare de la Balue CS26831 – 35520 La Mézière.

Agen, le **02 FEV. 2018**

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Hélène GIRARDOT